

VIVALYA

# Un partenariat pour une agriculture durable

C'est au Salon de l'agriculture, le 24 février dernier, que Vivalya et Demain la Terre ont choisi d'apposer leur signature à une convention de partenariat.

**V**ivalya et Demain la Terre renforcent leurs liens. L'objectif est en effet de développer des actions communes pour répondre à la demande des consommateurs, mais aussi renforcer les échanges commerciaux entre les entreprises de chacun des deux réseaux, dans un contexte de proximité. Vivalya, avec ses 22 entreprises indépendantes et ses 75 sites, dispose d'un maillage régional et veut renforcer son approvisionnement local (moins de 80 km). « Nous voulons pouvoir répondre à la demande de la jeune génération, qui privilégie des achats responsables, et nous souhaitons lutter en parallèle contre la politique de l'escargot "je ne trouve pas le produit, alors je m'éloigne". Il y aura toujours près d'un de nos entrepôts un adhérent de l'association Demain la Terre avec lequel nous allons pouvoir travailler pour apporter le meilleur de l'alimentation », indique Denis Le Saint, président de Vivalya. Ce nouveau partenariat intervient après la signature de la convention

en 2019 de Demain la Terre avec Saveurs Commerce pour promouvoir une démarche globale. « Nous sommes une jeune association qui compte 18 entreprises et 400 producteurs, née il y a quinze ans. Nous souhaitons aujourd'hui que notre charte, qui s'appuie sur 8 points sur la qualité, le respect des hommes et de l'environnement, chemine de la graine à l'assiette, du producteur jusqu'au consommateur. Il nous manquait donc un maillon pour que le détaillant puisse acheter nos produits chez son grossiste », explique Geoffroy Cormorèche, président de Demain la Terre. Concrètement, le partenariat avec Vivalya devrait permettre de renforcer la visibilité de l'association par le biais d'actions de communication auprès et avec les détaillants, clients du réseau Vivalya. L'occasion aussi de toucher la restauration hors foyer, pour Demain la Terre, et de respecter les objectifs fixés par la loi Égalim, pour Vivalya. Celle-ci instaure, en effet, l'obligation pour la restauration collective de s'approvisionner



avec au moins 50 % de produits (en valeur) issus de l'agriculture biologique, de produits locaux ou sous signe de qualité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. « Une fois enlevés les 20 % de produits biologiques, il reste 30 % de parts de marché pour les productions durables », précise Denis Le Saint qui ne conçoit pas de réussir ce pari sans la production. Mais le cheminement de l'association Demain la Terre ne s'arrête pas là. Elle a également signé au salon de l'Agriculture, dans le cadre de Bleu Blanc Cœur, un accord avec le groupe Eurest pour accompagner l'entreprise dans sa transition durable. Elle est également sollicitée par les transformateurs et compte déjà, parmi ses adhérents, les Vergers de Gascogne, pouvant répondre à la demande. Sa notoriété dépasse aujourd'hui les frontières hexagonales avec l'adhésion de la coopérative maraîchère suisse de Genève « Côté Jardin », qui a rejoint l'association en 2018 lors de la précédente édition du Salon de l'agriculture.

CBC